GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

No **12** Luxembourg, le 30 Novembre 1945.

MÉMORIAL DU MOIS DE NOVEMBRE.

Ministère d'Etat et de la Force Armée. Par arrêté grand-ducal du 30 octobre 1945 il a été institué une distinction honorifique sous la dénomination de Médaille Militaire. Cette distinction n'est accordée qu'à des personnes militaires pour des faits et mérites exceptionnellement brillants.

Par arrêté grand-ducal du 16 novembre 1945 le Conseil d'Etat a été dissous.

Ministère des Finances. Un arrêté grand-ducal du 17 octobre 1945 a institué le contrôle bancaire. Cet arrêté prévoit le poste de Commissaire au contrôle des banques. Ce Commissaire a pour mission de veiller à l'application des lois, arrêtés et règlements relatifs aux établissements financiers et à leurs opérations.

Un arrêté ministériel du 21 novembre 1941 a édicté les dispositions relatives au Bilan d'Ouverture en francs au 18.10.44.

Ministère des Affaires Etrangères. L'accord économique de consultation mutuelle entre la République Française, le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, signé à Paris, le 20 mars 1945 a été approuvé par arrêté grand-ducal du 5 juin 1945.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Mois de novembre).

6 novembre : Première séance publique de la Session ordinaire de la Chambre des Députés de 1945 à 1946. En raison de la démission temporaire du Gouvernement, la séance d'ouverture n'a fait que constater par appel nominal le nombre et la présence des députés nouvellement élus par la Constituante.

16 novembre : 2e séance publique.
Allocution de M. *Wirtgen*, président d'âge de l'assemblée. Vérification des pouvoirs, discours de M. *Frieden* renonçant à son mandat de député et lecture du rapport de M. *Schneider*, démissionnant également. Election du bureau définitif. Allocution de M. le Président élu. Motion du Parti ouvrier demandant la publication d'un compte rendu analytique à l'instar de celui d'avant-guerre. Tirage au sort des trois sections de la Chambre. Nomination de la Commission des Comptes. Nomination de la Commission des Pétitions. Nomination de la Commission des Affaires Etrangères et de la Commission pour la Réforme Constitutionnelle.

19 novembre : Première réunion du Bureau définitif de la Chambre.

20 novembre : 3e séance publique.
Dépôt par M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement d'un projet de loi ayant pour objet d'allouer au Gouvernement un douzième provisoire pour le mois de décembre 1945. La Chambre se déclare d'accord à voir évacuer ce projet de loi par un arrêté grand-ducal pris en vertu des pouvoirs extraordinaires.

SOMMAIRE:

Mémorial du Mois de Novembre.....
Chambre des Députés (Mois de Novembre) ...
Répartition des Services Publics .....
Programme minimum du nouveau Gouvernement
Déclaration du nouveau Gouvernement par M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement .....
Participation des Troupes luxembourgeoises à l'occupation de l'Allemagne .....
Occupation du Secteur de Bitburg.....
Occupation du Secteur de Saarburg .....
Le Ravitaillement Industriel et Alimentaire ....
Divers.....

20 novembre : La Chambre est invitée à présenter une liste de 7 candidats, prévue par l'article 2, alinéa 2 de la loi du 16 janvier 1866 en vue du renouvellement intégral du Comité du Contentieux, le Conseil d'Etat ayant été dissous par arrêté grand-ducal du 16 novembre 1945. M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement donne connaissance à la Chambre de la déclaration du nouveau Gouvernement. Réponses des chefs des différents groupes.

21 novembre : 4e séance publique avec réunion des trois sections.
Continuation et clôture des discussions sur la déclaration gouvernementale.

27 novembre : 5e séance publique avec réunion des trois sections.
Dépôt par M. le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1944 ; c.-à-d. du 10 septembre 1944 au 31 décembre 1944 et pour l'exercice 1945. Annonce d'une interpellation de M. *Grandgenet* sur l'augmentation des tarifs des chemins de fer. Annonce d'une interpellation de M. *Mœs* au sujet du licenciement d'ouvriers de la reconstruction ainsi qu'au sujet de l'élection des délégations ouvrières. La Chambre procède à la désignation des 7 candidats pour le Conseil d'Etat, Comité du Contentieux.

28 novembre : Réunion de la Commission du Travail.

29 novembre : Réunion des trois sections, des sections réunies, de la section centrale pour le Budget et du Bureau de la Chambre.

RÉPARTITION DES SERVICES PUBLICS.

1° Département de M. *Pierre Dupong*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement (Administration centrale, Force Armée, Police locale étatisée, Epuration, Finances) :

Chambre des députés et Conseil d'Etat ; - Armée ; - Gendarmerie ; - Mission Militaire ; - Police locale étatisée ; - Croix de Guerre ; - Médaille Commémorative des Volontaires Luxembourgeois de la Guerre 1940—1945 ; - Préséances ; - Fêtes et cérémonies publiques ; - Administration générale, bureaux du Gouvernement ; - Service central du Personnel ; - Imprimés de l'Etat ; - Information ; - Epuration.

Chambre des Comptes ; - Trésorerie de l'Etat et Caisse générale de l'Etat ; - Dette publique, monnaies, comptabilité publique ; - Contributions directes, accises et cadastre ; - Enregistrement et domaines ; - Postes, télégraphes et téléphones ; - Radio ; - Contrôle des communications ; - Caisse d'Epargne ; - Service des pensions ; - Aide mutuelle interalliée ; - Office des séquestres ; - Sociétés d'assurances.

2° Département de M. *Joseph* Bech, Ministre des Affaires Etrangères (Affaires Etrangères, Viticulture) :

Relations internationales et traités internationaux ; - Union Economique belgo-luxembourgeoise ; - Commerce extérieur ; - Régime des licences d'exportation et d'importation ; - Ordres ; - Passeports et légalisations ; - Viticulture.

3° Département de M. *Pierre Krier*, Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale et des Mines (Travail, Sécurité sociale, Mines, Reconstruction) :

Législation ouvrière ; - Inspection du Travail et des Mines ; - Office national du Travail ; - Conférence nationale du Travail ; - Office de conciliation ; - Chambre du Travail ; - Chambre des Employés privés ; - Sociétés de secours mutuels et d'épargne ; - Assurances sociales ; - Conseil arbitral et Conseil supérieur des Assurances sociales ; - Inspection des Institutions sociales ; - Mines ; - Administration des Mines ; - Concessions minières ; - Conseil supérieur des Mines ; - Commissariat à la Reconstruction.

4° Département de M. *Nicolas Margue*, Ministre de l'Education Nationale (Education Nationale, Cultes, Arts et Sciences, Agriculture) :

Enseignement supérieur et moyen ; - Enseignement primaire ; - Ecoles normales ; - Enseignement professionnel ; - Cultes ; - Arts et Sciences ; - Archives et Bibliothèque du Gouvernement ; - Agriculture ; - Chambre d'Agriculture ; - Administration des services agricoles ; - Ecole agricole ; - Station de chimie agricole ; - Services vétérinaires ; - Laboratoire vétérinaire ; - Police sanitaire du bétail ; - Assurance-bétail ; - Crédit agricole ; - Service phytopathologique.

5° Département de M. *Victor Bodson*, Ministre de la Justice (Justice, Bâtiments et Voirie, Transports et Electricité :)

Ordre judiciaire ; - Demandes en grâce ; - Naturalisations et Indigénat ; - Police générale ; - Maisons de détention ; - Bâtiments de l'Etat ; - Cours d'eau navigables et flottables ; - Voirie ; - Chemins de fer ; - Circulation, service public de transports par voitures automobiles ; - Aviation ; - Electrification ; - Tourisme ; - Propriété industrielle ; - Registre aux firmes.

6° Département de M. *Guill Konsbruck*, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques (Commerce, Industrie et Métiers, Ravitaillement alimentaire et industriel) :

Commerce, Industrie et Métiers ; - Conférence de l'Economie nationale ; - Chambre de commerce, Chambre des artisans, Fédérations industrielles, artisanales et commerciales ; - UNRRA ; - Ravitaillement alimentaire et industriel, Office des combustibles, Office des huiles minérales, Office des prix ; - Service d'Etudes et Statistique générale.

7° Département de M. *Eugène Schaus*, Ministre de l'Intérieur (Intérieur, Dommages de Guerre) :

Administration des communes et des établissements qui s'y rattachent ; - Commissariats de district ; - Police rurale et forestière, chasse et pêche ; - Administration des eaux et forêts ; - Commissariat général aux dommages de guerre.

8° Département de M. *Charles Marx*, Ministre de l'Assistance sociale et de la Santé publique (Assistance sociale, Santé publique, Etablissement thermal de Mondorf-Etat, Rapatriement, Education physique) :

Assistance sociale ; - Domicile de secours ; - Hospice du Rham ; - Bureaux de bienfaisance ; - Secours à des Luxembourgeois à l'étranger ; - Etablissement des aveugles : - Etablissement pour enfants arriérés à Betzdorf ; - Service sanitaire et médical ; - Protection de la santé publique ; - Protection de l'enfance ; - Service des aliénés ; - Croix-Rouge ; - Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique ; - Etablissement thermal de Mondorf-Etat ; - Logements populaires ; - Rapatriement ; - Education physique.

PROGRAMME MINIMUM DU NOUVEAU GOUVERNEMENT.

Pour servir de base à la formation d'un Gouvernement d'union nationale,
le parti chrétien-social,
le parti ouvrier luxembourgeois,
le Groupement patriotique et démocratique,
le parti communiste
ont convenu du programme minimum ci-après :

I. — Chambre, Gouvernement, Conseil d'Etat, Constitution.

a) La nouvelle Chambre décidera elle-même dans le délai le plus rapproché possible de son caractère et de sa durée après avoir pris l'avis de sa commission de réforme constitutionnelle et du Conseil d'Etat.

La Chambre terminera ses travaux de réforme constitutionnelle au plus tard au cours de sa 3e session ordinaire.

Des modifications essentielles apportées au système électoral entraîneront logiquement et au plus tard à l'expiration du délai précité, de nouvelles élections générales.

b) Le Conseil d'Etat sera immédiatement dissous dans sa composition actuelle. Indépendamment de la réforme dont il fera éventuellement l'objet, il sera renouvelé provisoirement conformément à la législation actuellement en vigueur. Les quatre partis expriment le désir que dans sa composition il soit équitablement tenu compte des différents courants d'opinion politiques.

c) Les pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement en 1938 et 1940 seront annulés par une loi.

En principe le Gouvernement ne pourra gouverner que sur la base des lois votées par la Chambre. De nouveaux pouvoirs spéciaux ne lui seront accordés qu'en cas d'urgence constatée et pour un temps et des matières nettement déterminés. Les arrêtés pris en vertu de ses pouvoirs seront communiqués à la Commission du Travail de la Chambre avant leur mise en vigueur.

d) Il est admis que chaque parti se réserve le droit de proposer la revision resp. l'amendement des arrêtés pris par le Gouvernement précédent.

e) Les partis ont convenu de faire inscrire dans le corps de la Constitution les droits sociaux et la sécurité sociale des Luxembourgeois entre autres le droit au congé et à l'instruction, le droit à un minimum d'existence et le droit de libre association syndicale.

II. — Sont considérées comme les tâches les plus urgentes la reconstruction matérielle, financière, sociale et économique.

a) La reconstruction matérielle. En premier lieu à l'approche de l'hiver il importe d'envisager resp. de mettre en œuvre les mesures urgentes qui s'imposent de ce fait. En principe la reconstruction sera poursuivie le plus rapidement et le plus économiquement possible notamment en éliminant les entraves d'un bureaucratisme excessif. Dans ce but on fera appel dans la plus large mesure et dans une forme appropriée à l'initiative privée dans le cadre de la planification et du contrôle de l'Etat. Ceux-ci devront garantir un traitement égal à tous les sinistrés, éviter des traitements privilégiés et des enrichissements indûs au détriment de la collectivité, l'observation stricte des conditions et prix imposés, d'assurer l'exécution des travaux dans les conditions les plus économiques par le recours à leur relaissement par voie de soumission. Il y aura lieu de procéder à une réforme du cahier de charges du contrat de soumission.

b) Problèmes financiers.

1° En vue d'assurer le financement des dommages de guerre matériels et corporels, l'Etat dirigera et contrôlera le crédit par la création d'une commission du crédit. Ce financement devra être réalisé en majeure partie au moyen d'emprunts intérieurs du produit des impôts sur les bénéfices de guerre et le capital de la confiscation des biens ennemis et de ceux des traîtres ainsi que des recouvrements au titre des réparations. On n'aura recours aux emprunts à l'étranger qu'à titre exceptionnel et temporaire.

2° Les dommages de guerre seront réparés intégralement sur la base des prix en vigueur à l'époque du remploi.

3° L'indemnisation des victimes politiques de la guerre doit être réglée d'urgence par voie législative sur la base des propositions élaborées par l'Assemblée Consultative.

4° La législation fiscale allemande sera abolie et remplacée par une législation de caractère luxembourgeois prévoyant une répartition des charges en proportion des forces économiques du contribuable ; elle fixera un minimum d'existence exempté de l'impôt et tiendra compte des charges familiales.

c) Problèmes économiques.

1° Le financement des indemnités de guerre ne sera assuré que par un relèvement du revenu national qui présuppose une intensification de la production. En conséquence il importe d'assurer un approvisionnement prompt et suffisant en matières premières et le maintien de la paix sociale.

2° Nous ferons valoir nos droits à des réparations économiques.

3° Les entreprises de transports en commun seront coordonnées, notre réseau ferroviaire sera unifié et nationalisé après entente avec les gouvernements français et belge moyennant l'octroi d'une juste indemnité aux propriétaires actuels.

4° La législation relative aux chambres professionnelles sera soumise à revision à l'exclusion de tout caractère corporatif ou totalitaire.

5° Il sera créé un conseil national économique qui comprendra des représentants des patrons et des salariés.

6° Les sources d'énergie du pays seront mises au service de l'économie nationale.

7° Le système des subsides accordés à la production sera progressivement aboli pour être remplacé par l'allocation de prix rémunérateurs.

8° La liberté du commerce sera rétablie au fur et à mesure des possibilités économiques ; il sera élaboré un statut du commerce et de l'artisanat prévoyant entre autres la réglementation de faire le commerce ainsi que l'introduction d'un droit de recours contre les décisions afférentes.

9° Les minières seront soumises à un contrôle économique de l'Etat dans le but d'éviter une exploitation préjudiciable à l'intérêt national.

10° En vue de réaliser la démocratisation de l'économie le personnel ouvrier et employé sera admis à coopérer à la gestion des grosses entreprises à l'instar des réalisations introduites en France et en Belgique.

d) Problèmes sociaux.

1° Le droit légal à un salaire ou traitement minimum sera maintenu.

2° Les traitements et salaires des ouvriers, employés et fonctionnaires seront adaptés intégralement au coût de la vie.

3° Il sera créé un système d'assurances populaire général avec adaptation des rentes et pensions ouvrières aux pensions des employés privés.

4° Les allocations familiales seront généralisées et unifiées par la création d'une caisse de compensation nationale.

5° Les élections aux délégations ouvrières et aux comités des caisses de maladie auront lieu dans le délai le plus rapproché possible.

6° Il sera créé un Office national de la santé.

III. — Questions spéciales.

a) Radiodiffusion. La radiodiffusion sera mise dans la plus large mesure au service des intérêts du peuple luxembourgeois. Le cahier des charges de l'exploitation de la station d'émission Radio-Luxembourg devra donner à l'Etat luxembourgeois toutes les garanties nécessaires en vue d'éviter que sa situation internationale ne soit ni diminuée ni compromise.

b) Armée. Les obligations contractées au nom de notre pays dans le cadre de sa sécurité internationale seront respectées.

En ce qui concerne les modalités à donner à notre organisation militaire, la Chambre et le Gouvernement rechercheront un accord conforme au caractère démocratique de nos institutions et tenant compte de nos besoins nationaux.

c) Relations entre l'Eglise et l'Etat. La bonne entente entre l'Eglise et l'Etat sera maintenue par l'exclusion de toutes questions irritantes. La législation afférente sera appliquée loyalement dans l'esprit dans lequel elle a été conçue.

d) Epuration. L'Epuration sera réalisée dans la vie administrative et économique particulièrement aux échelons supérieurs conformément aux règles de la Justice.

Il importe surtout de la mener rapidement à bonne fin.

La poursuite pénale des délits politiques qui risque de s'éterniser devra faire l'objet de mesures législatives urgentes qui devraient tâcher de réaliser en outre une juste uniformité dans les pénalités appliquées aux coupables.

IV. — Politique Etrangère.

Notre politique étrangère tendra en accord avec toutes les nations unies à la garantie de la paix et de notre indépendance. Elle évitera tout ce qui pourra mettre notre pays en conflit avec une autre nation.

DISCOURS DE MONSIEUR PIERRE DUPONG, MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 20 NOVEMBRE 1945.

Le Gouvernement d'union nationale que j'ai l'honneur de présenter devant vous reflète par sa composition l'image politique de la Chambre.

Il s'efforce de donner une expression concrète à l'idée d'union de toutes les forces de la nation que réclame l'immensité de la tâche que nous ont léguée l'occupation ennemie et la guerre. Au moment où nous nous engageons dans cette expérience, il est utile que nous nous rendions compte de ce que signifie en régime parlementaire la présence simultanée au sein du Gouvernement de tous les partis politiques représentés à la Chambre. Le jeu parlementaire normal présuppose l'existence, en face du Gouvernement qui s'appuie sur la majorité,

d'une opposition qui le contrôle. Le contrôle de l'opposition est un frein contre les emportements trop faciles de la majorité. Par sa critique l'opposition peut empêcher la majorité de commettre certaines erreurs. Par ses suggestions constructives elle peut, en cas de besoin, stimuler la majorité de mieux réaliser le bien général. Comme les partis ne peuvent pas cumuler les avantages d'être soutien du Gouvernement et en même temps son opposition, le Gouvernement qui se présente devant vous sera privé dans une certaine mesure des avantages que peut lui procurer une opposition loyale et bien inspirée.

Mais ce Gouvernement a un avantage qui dans les circonstances actuelles compense largement le dit inconvénient. Placé devant des problèmes d'une ampleur et d'une complexité comme notre histoire n'en a pas encore connu, il est porté et entraîné par toutes les forces vives de la nation. Il jouit ainsi de ce maximum d'autorité dont il a besoin pour maîtriser les obstacles qui s'accumulent devant lui et pour pouvoir sans retard apporter aux problèmes qui nous brûlent sur les doigts, les solutions urgentes qu'ils réclament. C'est ce qui en ce moment importe avant tout.

Voilà plus de cinq ans que le Parlement luxembourgeois fut empêché de fonctionner normalement. A partir du 10 mai 1940 jusqu'au 11 septembre 1944, ce furent les entraves apportées par l'ennemi qui l'en empêchèrent. Depuis la libération du territoire ce fut le défaut de pouvoir atteindre le quorum requis de députés présents, qui fut l'obstacle à la reprise du travail législatif normal. La vie nationale devait continuer et être organisée néanmoins. C'est pourquoi le Gouvernement, se basant sur les pouvoirs spéciaux lui accordés en 1938 et 1939, et sur le principe qu'à défaut du pouvoir législatif de pouvoir agir, le pouvoir exécutif a non seulement le droit mais aussi le devoir de suppléer si possible à sa carence, a pris les mesures que dans l'intérêt supérieur du pays il a jugé nécessaire de prendre. Il l'a fait par des arrêtés grand-ducaux, que la Chambre, maintenant qu'elle a repris le plein exercice de ses droits, est naturellement libre d'évoquer, de discuter et de changer, si elle le juge à propos. Les pouvoirs spéciaux dont nous avons par la force des choses fait un si large usage, avaient été votés dans des conditions et pour des fins spéciales. Ces conditions et fins ont changé. Il est donc logique que les pouvoirs spéciaux disparaissent. Vous serez saisi d'un projet de loi pour les supprimer. Il reste néanmoins que la multiplicité des problèmes à résoudre est telle, et que l'urgence des solutions réclamées est si aiguë quelquefois, que la procédure parlementaire ne suffira pas toujours aux beoins. Voilà pourquoi le Gouvernement vous demandera, en même temps qu'il vous soumettra un projet d'abolition des pouvoirs spéciaux existants, le vote d'un nouveau texte qui l'habilitera à recourir pour des matières et une durée limitées, à la procédure de légiférer par arrêtés grand-ducaux, tout en tenant le Parlement préalablement au courant de ses projets.

Dans notre appareil législatif un rouage essentiel est le Conseil d'Etat. Comme la Chambre le Conseil d'Etat fut, depuis plus de cinq ans, condamné au chômage. Maintenant qu'avec la résurrection du Parlement notre vie nationale tend à se normaliser à nouveau, le temps est venu de rappeler à une vie active le Conseil d'Etat aussi. Cela est nécessaire, non pas seulement au point de vue de la procédure parlementaire, mais aussi parce que le Conseil d'Etat est notre juridiction suprême en matière administrative. Malheureusement le Conseil d'Etat, dans sa composition actuelle ne répond pas entièrement aux exigences du moment. Pour être mis en mesure de tenir compte de cette situation, le Gouvernement a proposé à la Souveraine la dissolution du Conseil d'Etat. Cette mesure ayant été prise entretemps, la Chambre sera appelée à faire des propositions pour la composition de cette partie du Conseil d'Etat qui s'appelle le Comité du Contentieux.

C'est devant cet aéropage en effet qu'est traité le contentieux administratif. Le comité du Contentieux une fois renouvelé, il sera procédé à la nomination par la Grande-Duchesse de plusieurs autres conseillers d'Etat. Nous avons l'intention bien entendu de tenir compte dans nos propositions, dans la mesure du possible, des différentes tendances politiques qui existent dans le pays.

Parmi les tâches multiples qu'aura à accomplir dans les mois, sinon les années à venir, le pouvoir législatif, se range au point de vue de son importance à longue portée la revision de notre pacte fondamental. L'ancienne Chambre a désigné 29 articles comme étant sujets à revision éventuelle. La discussion qui a eu lieu à ce sujet à la Chambre, n'a guère révélé dans quel sens la revision de ces articles sera faite. Les manifestations des différents partis au cours de la campagne électorale n'ont en général pas répandu plus de lumière sous ce rapport. Les partis au contraire se sont réservé, au sujet de la revision constitutionnelle, une grande liberté d'action.

Il y a deux points tout de même au sujet desquels un accord préalable s'est établi. En premier lieu la durée des travaux pour la revision constitutionnelle sera limitée. Ces travaux devront être terminés au plus tard au cours de la troisième session parlementaire ordinaire.

En second lieu, il y a accord à inscrire dans la Constitution certains droits qui garantissent la sécurité sociale tels que droit au travail, droit des salariés au congé, à l'instruction, au miminum d'existence et à la libre association syndicale.

La question de savoir si la Chambre issue des dernières élections sera dissoute, après qu'elle aura achevé la revision constitutionnelle reste ouverte. La commission parlementaire spéciale et le Conseil d'Etat y donneront leur avis, après quoi il appartiendra à la Chambre de se prononcer. Ce n'est que dans le cas où des changements essentiels seraient apportés à notre législation électorale qu'il est d'ores et déjà entendu que la Chambre serait dissoute.

S'il fallait classer sous le rapport de leur importance à longue échéance les réformes que le Gouvernement et le Parlement sont appelés à réaliser au courant de la législature qui vient de s'ouvrir, la revision constitutionnelle mériterait d'être placée au sommet de l'ordre hiérarchique. Mais il est vrai néanmoins aussi, que d'autres soucis plus immédiats nous préoccupent d'une façon plus aiguë encore. Ce sont avant tous autres les problèmes économiques et financiers que soulèvent la réparation des dommages de guerre.

Nous estimons que c'est un devoir de solidarité nationale de réparer les dommages causés par la guerre. Nous nous proposons de le faire 100%. Vous serez saisis d'un projet de loi qui fixera les principes d'après lesquels il sera procédé à la constatation d'abord et à la liquidation ensuite de ces dommages.

Ce projet fixera aussi les priorités éventuelles dont sont appelées à bénéficier certaines catégories de victimes, spécialement les victimes politiques de la guerre.

Les dégâts causés aux immeubles sont sans aucun doute les plus importants de tous. Leur réparation pose le problème de la reconstruction. Celle-ci a fait de très grands progrès déjà au cours de la dernière année. Mais le gros de l'ouvrage reste à faire. Les expériences faites au cours de la première phase de la reconstruction qu'on peut appeler la phase du déblaiement et des réparations urgentes, nous ont démontré qu'il est indiqué de faire appel dorénavant, dans le cadre de la direction générale, et sous le contrôle de l'Etat, à l'initiative privée principalement et au relaissement des travaux par voie de soumission. L'exécution de travaux en régie qui, comme on le sait, est la méthode la plus coûteuse et la moins économique, doit devenir l'exception. Nous veillerons à éviter certains écueils qui guettent l'entreprise gigantesque qu'est la reconstruction et qui s'appellent : bureaucratisme, favoritisme, gaspillage de deniers publics au profit des profiteurs. Une des conditions de la réussite sera entre autres aussi la réforme du cahier des charges.

La réparation des dommages de guerre entraînera à charge de l'Etat des dépenses énormes se chiffrant par milliards. Ces milliards on les trouvera dans la réalisation de la propriété ennemie et des traîtres, les réparations à fournir par l'Allemagne, l'impôt sur les accroissements de revenus pendant la guerre et un impôt sur le capital. Toutes ces ressources réunies ne suffiront pas cependant pour contrebalancer les milliards de dépenses. L'ultime ressource du recours à l'emprunt devra donc s'y ajouter. Poussé par la nécessité autant que par le raisonnement, le Gouvernement cherchera à mobiliser l'épargne luxembourgeoise plutôt que de nous mettre sous la dépendance du marché financier étranger, pour le placement des emprunts nécessaires. Mobiliser l'épargne et diriger le crédit afin de les mettre au service de la collectivité en voie de reconstruction, voilà ce qu'il nous faut, si nous voulons maîtriser les difficultés qui s'accumulent sous nos pas.

Je songe dans cet ordre d'idées à la création d'une instance qui aurait la mission de coordonner et de diriger la distribution du crédit de façon à satisfaire avant tout les besoins nationaux tant du secteur privé que du secteur public.

Le grand problème au point de vue financier, n'est pas en effet tant de trouver les importantes sommes que réclame la réparation des dommages de guerre. C'est plutôt de les trouver dans un temps record et de synchroniser le rythme de la mobilisation de ces sommes avec le rythme pressant des besoins. Il serait hasardeux au plus haut point d'attendre cette synchronisation du jeu enchevêtré des seules initiatives des personnes et établissements qui ont normalement la mission de distribuer le crédit. Ces personnes et établissements seront sollicités en effet simultanément par la collectivité luxembourgeoise, les intérêts privés luxembourgeois et — concurrence redoutable — par l'étranger.

La nécessité pour l'Etat d'accentuer davantage, passagèrement du moins, son droit de direction et de contrôle, ne se limite pas seulement au secteur financier de la communauté nationale. Elle se fera sentir dans le secteur économique également.

Les besoins de la réparation des dommages de guerre, joints à ceux des réformes sociales, ne posent pas uniquement un problème de distribution du revenu national. Ils réclament et présupposent aussi une augmentation du revenu national. Nous devons donc tendre à un accroissement de notre productivité, en même temps qu'à une exploitation, si possible, plus rationnelle de nos richesses naturelles dont en dehors des trésors de notre sous-sol nos attraits touristiques ne sont pas des moindres.

Un Conseil économique où siègeront à côté de nos meilleurs économistes des représentants du patronat et du salariat, recevra la mission d'étudier les interventions que cette politique réclame. Sans vouloir entrer dans une énumération je cite dans cet ordre d'idées à titre d'exemples quelques problèmes économiques au sujet de la solution desquels l'avis d'un corps consultatif pareil peut paraître utile sinon nécessaire savoir le contrôle économique des minières pour empêcher une exploitation de celles-ci préjudiciable à l'intérêt national, l'introduction chez nous des mesures de démocratisation de l'économie telles qu'en ce moment elles sont en voie d'introduction en France et en Belgique, le rétablissement progressif de la liberté de commerce et l'établissement d'un statut du commerce et de l'artisanat. Dans ce dernier ordre d'idées le Gouvernement est préoccupé d'exclure toute possibilité d'arbitraire de la part des services administratifs lorsqu'il s'agit des autorisations de commerce. Ces autorisations et leur retrait éventuel doivent être strictement réglementés. Un recours devant une juridiction administrative indépendante doit être ouvert dans la matière aux intéressés contre les décisions de l'Administration.

Le Gouvernement sera placé devant plusieurs autres questions économiques de très grande importance. Le déjà très ancien problème des chemins de fer s'achemine vers une solution que nous désirons prochaine. Nous voulons l'unification et la nationalisation de nos chemins de fer avec la participation de la France et de la Belgique.

Intimement lié à ce problème est celui de nos entreprises de transports en commun en général. Notre intention est de les coordonner au mieux des passagers.

Parmi les problèmes économiques je signalerai encore en passant la mise au service de notre économie des grandes sources d'énergie électrique qui pourront être mobilisées par la construction du barrage de Vianden. Cette œuvre de grande envergure deviendra possible, nous espérons, avec le règlement de la paix.

Avant de terminer l'examen des questions économiques je voudrais toucher encore au problème particulièrement ardu, celui du niveau des prix. Des motifs de concurrence font que le niveau des prix belges commande le nôtre. Or les prix des principaux produits agricoles sont en Belgique artificiellement baissés au moyen de subsides de l'Etat au profit de la consommation. Après avoir, après la libération, résisté à cette politique pendant plusieurs mois, nous avons finalement dû nous résigner à suivre l'exemple de notre alliée économique. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions dû sacrifier l'intérêt, soit du producteur, soit du consommateur.

Nous nous rendons compte cependant que ce système artificiel de distribuer le revenu national ne saurait être indéfiniment maintenu. Nous nous préoccupons de l'éliminer progressivement, tout en suivant attentivement le développement afférent en Belgique, afin de ne pas compromettre nos possibilités de concurrence avec le partenaire de l'Union économique.

Dans le domaine social, nous nous targuons depuis de longues années de marcher en tête du progrès. Le Gouvernement actuel entend rester fidèle à cette tradition. Il va sans dire que nous continuerons à veiller, avec les moyens appropriés, à ce que sous forme de salaires et de traitements adéquats et adaptés au coût réel de la vie, le salariat reçoive sa juste part dans le revenu national.

Outre cette préoccupation nous aurons à cœur de perfectionner notre système de prévoyance sociale par deux réformes fondamentales, savoir : la généralisation et l'unification des allocations familiales par voie d'une caisse de compensation et l'établissement d'une assurance populaire générale garantissant à tous les assurés, du berceau à la mort comme dit Beveridge, un revenu couvrant le minimum vital.

Intimement liée à cette assurance sera une nouvelle organisation sanitaire qui entre autres entreprendra la lutte systématique contre le fléau de maladies populaires, tuberculose, cancer, maladies vénériennes, rhumatisme etc.

J'ai parlé à l'ingrès de cet exposé des questions qui nous brûlent le plus sur les doigts. J'ai mentionné la réparation des dommages de guerre et les problèmes financiers qui y sont connexes.

J'aurais pu y ajouter l'épuration. C'est une matière qui a été amplement discutée dans cette enceinte. Elle est délicate, voire même pénible. Faute de meilleur candidat je l'ai comprise dans mes attributions. Je tiens cependant à informer la Chambre qu'étant moi-même très absorbé par d'autres problèmes, je ne voudrais pas cependant que la matière soit négligée. Bien au contraire, je veux qu'elle soit réglée dans un temps raisonnablement rapproché. C'est pour cela que j'ai prié mon ancien collaborateur M. Robert *Als* de continuer à se consacrer comme commissaire spécial à cette tâche difficile. M. *Als* a été assez dévoué pour accepter. Je l'en remercie du haut de cette tribune. Il aura donc au point de l'Epuration les mêmes attributions qu'il a eues jusqu'ici. Je me réserve d'ailleurs de lui donner, si besoin était, l'occasion de défendre son activité devant vous, à la Chambre.

Mon exposé du programme gouvernemental serait incomplet si je ne parlais pas de notre politique étrangère. Je la définirai en peu de mots. Notre pays est un membre des Nations Unies. Nous voyons dans l'organisation des nations unies la meilleure garantie de la paix et de notre indépendance. Notre politique sera une politique d'entente et d'amitié avec toutes les nations unies. Nous éviterons tout ce qui pourrait nuire à cette bonne entente. Nous exécuterons les obligations qui découlent de notre qualité de membre des Nations Unies. Cela s'applique notamment à la question militaire que vous aurez l'occasion de discuter en détail. Cela peut s'appliquer aussi le cas échéant à des moyens de propagande comme Radio Luxembourg. Lorsque des questions pareilles se posent, nous chercherons les modalités d'un accord qui tiendra compte de notre caractère de démocratie pacifique. Au point de vue économique, nous tiendrons à l'élargissement de nos marchés d'exportation et d'expansion par des accords de plus en plus étroits avec, en premier lieu, les pays avoisinants de l'union économique belgo-luxembourgeoise comme la Hollande et la France.

Messieurs, le Gouvernement d'union nationale est né d'une volonté générale d'entente. Cette entente présuppose l'exclusion de toutes les questions irritantes qui pourraient en troubler l'esprit. Voilà pourquoi nous écarterons dans nos rapports réciproques les controverses concernant les relations entre l'église et l'Etat. C'est le statut quo qui sera respecté et la législation existante sera exécutée dans sa lettre et dans son esprit.

Par ailleurs l'union nationale n'exclut pas la libre discussion, voire même le cas échéant la critique, mais discussion et critique seront animées d'un esprit qui sera soucieux de maintenir le climat de bonne volonté et de franche collaboration. C'est en pratiquant l'union que nous la fortifierons.

Les pourparlers qui ont mené à la constitution de ce Gouvernement et à l'élaboration de son programme d'action ont démontré que les partis qui y participent peuvent faire ensemble un bon bout de chemin. J'exprime l'espoir et la ferme conviction que ce sera pour le bien du pays qui nous commande tous et nous unit.

PARTICIPATION DES TROUPES LUXEMBOURGEOISES A L'OCCUPATION DE L'ALLEMAGNE.

Le 20 octobre 1945 un accord concernant la participation des troupes luxembourgeoises à l'occupation de la zone ouest française en Allemagne avait été réalisé. Cet accord stipulait notamment :

Les troupes luxembourgeoises occupent avec une valeur de deux bataillons (1200 hommes minimum) le secteur de Bitburg et celui de Saarburg. Les limites nord et sud du secteur de Bitburg sont constituées par la frontière Nord et Sud du Kreis de Bitburg, la limite est par la Route Nationale 51 et la limite ouest par la frontière germano-luxembourgeoise. Le secteur de Saarburg est jalonné à l'ouest par la Moselle, au nord par la limite Nord du Kreis jusqu'à l'Albach, le cours de cette rivière jalonné par Tawern et Mannebach, la route nationale de Meurich à Perl. Toutes ces localités, les routes et les localités traversées par ces routes étant incluses.

En outre le territoire de la commune de Kastel sera en totalité réservé à l'occupation luxembourgeoise et toutes les facilités lui seront accordées pour communiquer avec cette enclave.

L'occupation de la ville de Bitburg, nœud de communication important, sera mixte.

L'autorité militaire française pourra faire appel aux forces luxembourgeoises d'occupation pour participer à la surveillance mobile du Kreis de Prüm à l'ouest de la route nationale 51 et au sud d'une ligne générale Ouren-Prüm.

L'autorité française étant responsable vis-à-vis des Alliés de la frontière allemande dans sa zone d'occupation, les postes frontaliers établis dans les secteurs luxembourgeois seront composés de détachements mixtes français et luxembourgeois.

Les troupes luxembourgeoises stationnées dans les secteurs de Bitburg et de Saarburg seront respectivement sous les ordres d'un chef de bataillon. Chacun d'eux dépendra du Lt. Colonel Ginter, chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise qui aura un officier de liaison permanent auprès du Commandement Militaire Français à Trèves.

L'autorité administrative exercée par les organes du Gouvernement Militaire Français continuera à être entièrement exercée par ces organes dans les secteurs attribués aux troupes luxembourgeoises. Un agent de liaison luxembourgeois sera détaché auprès de ces organes. Le Luxembourg assurera la totalité des besoins de ses troupes d'occupation, sauf arrangement avec les autorités du Gouvernement Militaire Français pour l'exploitation des ressources locales.

Les militaires luxembourgeois ne pourront circuler hors de leur secteur en zone française qu'avec des ordres de mission émanant du Commandement Français. Ils seront soumis, en ce qui concerne les achats dans le commerce local aux mêmes règles que les militaires français.

A titre provisoire et en attendant qu'un accord définitif ait été réalisé entre gouvernements, le G.M.Z.F.O. consentira au Gouvernement luxembourgeois à titre de frais d'occupation des avances de Rm. 400.000 par mois en Marks Alliés.

Occupation du Secteur de Bitburg.

A la date symbolique du 11 novembre un premier bataillon luxembourgeois occupa le secteur de Bitburg. Les troupes occupantes défilèrent à Echternach devant LL.AA.RR. le Prince Félix et le Prince Jean qui étaient accompagnés de S.E. Monsieur du Chayla, Ministre de France à Luxembourg et de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Le Général *d'Anselme*, représentant le Général *Kœnig*, le Général *de Langlade*, commandant la 3e division blindée, le Capitaine *René de Bourbon*, représentant le Général *de Montsabert* étaient venus à la rencontre, sur territoire allemand, de LL.AA.RR. le Prince *Félix* et le Prince *Jean*. Après le salut au drapeau, les troupes luxembourgeoises franchirent le pont d'Echternach et se groupèrent à côté d'unités du 60e régiment d'infanterie français et du 11e chasseurs alpins. S.A.R. le Prince prit la parole et s'adressa à Ses troupes dans les termes suivants :

« Le 11 novembre a été dans le passé le jour de l'Armistice qui mit fin à la guerre mondiale de 1914—1918. Il aura désormais, pour notre pays, une signification nationale : Il marquera pour nous le début d'une ère nouvelle.

Depuis que le traité de Londres de 1867 a proclamé solennellement l'indépendance et la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg, notre pays a vécu en marge de l'histoire, en simple spectateur ou victime des événements. Aujourd'hui nous rentrons, d'accord avec nos grands Alliés, dans l'histoire active, nous assumons nos charges et responsabilités devant les nations. Le Luxembourg a mis sur pied une armée nationale commandée par des officiers luxembourgeois et s'apprête en ce moment à passer la frontière pour aller planter notre drapeau dans un territoire qui jadis était notre territoire.

Cette opération militaire nous libère définitivement de l'humiliante servitude d'une neutralité qu'on disait désarmée et qui vous a obligés, jeunes gens, à subir, le cœur rempli de colère et de honte impuissante, la seconde invasion des barbares, et qui finalement a entraîné plusieurs générations de jeunes compatriotes à la tragique aventure de la conscription forcée, suivie de révolte de votre part et, de répressions sanglantes de la part de l'ennemi ; aventure inhumaine dont beaucoup, hélas, ne sont pas encore sortis. Nous voulons empêcher que jamais notre jeunesse n'ait à se débattre dans ce dilemme tragique qui a ruiné le bonheur de tant de familles luxembourgeoises et a livré notre jeunesse, pieds et mains liés, à un voisin sans scrupule et sans merci.

Désormais, la situation internationale du Grand-Duché est sans équivoque : grâce à la courageuse résistance de notre peuple, grâce à son adhésion entière à la cause des Alliés, le Luxembourg a repris le rang d'une nation libre et responsable. Il reprend ses droits à une existence nationale et s'apprête à les défendre avec le concours de ses alliés de toujours.

C'est pour Moi une joie et un honneur d'être reçu avec Mes troupes par les autorités françaises. Je les remercie de l'accueil si cordial qui nous est réservé et suis heureux de voir s'ouvrir une ère de collaboration et de communauté d'armes de deux peuples qui se sont voué depuis des siècles une sympathie franche et active. On a voulu, sous l'occupation allemande, arracher du cœur de notre peuple l'antique et indéracinable amour qu'il porte à la France et on n'a fait que consolider les liens qui nous unissent depuis des temps immémoriaux. On a voulu effacer les dernières traces du parler de France qui nous est si cher — mais jamais il n'a été plus vivace dans la vie luxembourgeoise.

L'ennemi qui a voulu séparer nos deux peuples, les a rapprochés dans une amitié plus durable et la rencontre d'aujourd'hui, sur territoire allemand de nos soldats en est un témoignage public.

Je remercie de tout cœur les Généraux *Kœnig* et de *Montsabert* d'avoir tenu à se faire représenter aujourd'hui à notre cérémonie.

Mes plus sincères remerciements d'être parmi nous s'adressent au Général *d'Anselme*, représentant le Lion de Bir Hakim, au Général de *Langlade*, vieille connaissance de notre campagne commune avec la deuxième Division blindée de Normandie à Paris. Mes remerciements vont aussi au Colonel *Jarry*, à ses officiers, sous-officiers et soldats ainsi qu'au détachement du 11e chasseurs de la réception cordiale que nous avons reçue.

Je salue la France, amie du Luxembourg, et son chef d'Etat, le Général de *Gaulle*. »

A Bitburg LL.AA.RR. le Prince *Félix* et le Prince *Jean*, les hauts officiers français et les personnalités luxembourgeoises assistèrent à un service religieux et se rendirent ensuite à Trèves où ils furent les hôtes du Gouverneur militaire de Trèves.

Occupation du Secteur de Saarburg.

Le 13 novembre un second bataillon procède à l'occupation du secteur de Saarburg. Après la parade des troupes occupantes luxembourgeoises devant LL.AA.RR. le Prince *Félix* et le Prince *Jean*, a lieu en présence des Commandants *Ribaud* et *Mercier* la relève de la garde sur territoire allemand.

A Castel où repose le héros national luxembourgeois Jean l'Aveugle, tombé sur le champ de bataille de Crécy en combattant pour la France et où les troupes luxembourgeoises s'apprêtèrent à monter la garde d'honneur devant le tombeau du héros, LL.AA.RR. le Prince *Félix* et le Prince *Jean* accompagnés de S.E.M. du *Chayla*, Ministre de France à Luxembourg, de M. *Pierre Dupong*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de Monsieur *Joseph Bech*, Ministre des Affaires Etrangères sont reçus par le Général *Kœnig*, le Général de *Montsabert*, le Général *Bertrand*, représentant le Général *de Langlade*, et le Général *Noiret*.

S.A.R. le Prince *Félix* s'adresse au Général *Kœnig* dans les termes suivants :

« *Mon Général,*

Qu'il Me soit permis de saluer le représentant de la France et de lui exprimer au nom de notre Souveraine, du peuple luxembourgeois et en Mon nom personnel une cordiale bienvenue sur cet antique territoire luxembourgeois. Je suis particulièrement heureux et fier de pouvoir adresser ces paroles au glorieux soldat des campagnes d'Erythrée, du désert nord-africain, de Bir Hachim, de Tunisie, au Chef des F.F.I., à l'un des artisans les plus efficaces de la victoire, au collaborateur insigne du grand homme qui a sauvé la France du désastre et lui a rendu sa place dans le monde.

En cette journée unique dans l'histoire où Français et Luxembourgeois se rencontrent sur le sol de l'Allemagne vaincue, en cet endroit consacré par le souvenir de Jean l'Aveugle, le héros national luxembourgeois le plus populaire, il est impossible de ne pas évoquer des souvenirs historiques, de ne pas rappeler la journée du 26 août 1346, où Jean, comte de Luxembourg et roi de Bohème, accouru au secours de la France envahie, chercha et trouva une mort glorieuse sur le champ de bataille de Crécy plutôt que de reculer et de se sauver par une fuite indigne de sa renommée et contraire à l'honneur de la chevalerie. Jean l'Aveugle est resté pour le peuple luxembourgeois, non seulement la figure la plus fameuse de sa grande époque historique, mais aussi le représentant qualifié de l'amitié franco-luxembourgeoise et des liens qui tant dans le passé que dans le présent ont uni et unissent le Luxembourg à la France.

Nous sommes fiers aujourd'hui de constater que cette amitié traditionnelle, se manifestant par une coopération militaire des plus étroites, a porté ces fruits, nous a permis de repousser victorieusement l'attaque brutale et perfide d'un envahisseur toujours le même, l'ennemi commun des peuples paisibles, devenu l'ennemi de l'humanité par ses doctrines funestes et ses prétentions barbares, et qui est aujourd'hui terrassé.

Nos soldats, mon Général, ont rejoint les vôtres pour une œuvre pacifique, après avoir mené de pair la lutte contre l'ennemi commun dans le maquis. Dans l'Europe nouvelle qui va surgir des ruines de l'ancienne, la France est destinée à être un des grands centres de ralliement et de cohésion. Notre pays est heureux de pouvoir collaborer dans la mesure de ses forces à l'œuvre de paix que la France et ses alliés ont entreprise.

La garde que nous montons ensemble sur cet ancien territoire luxembourgeois et au pied de la chapelle ardente de Jean l'Aveugle est plus qu'une opération militaire, elle est le symbole d'un esprit nouveau, d'une volonté éclairée et durable de mettre toutes nos forces, même les plus humbles, au service de la Paix européenne. Le Luxembourg, pacifique et pacifiste par tradition, abandonne sa neutralité désarmée pour un pacifisme armé. Nous savons d'expérience séculaire que la vertu sans la force est ridicule, que la paix sans les armes est une chimère.

C'est dans cet esprit que nous associons nos faibles efforts à ceux de la France et de nos alliés et que Je forme le vœu que vive la France pour que vive l'Europe pacifiée, mais forte.

Mon Général,

Pour donner à nos sentiments de gratitude et d'admiration pour votre œuvre et votre personne une expression visible, j'ai l'honneur de vous remettre au nom de notre Souveraine l'insigne du courage et du mérite militaire, la Croix de Guerre luxembourgeoise.

Permettez, mon Général, que j'associe à ce même geste de gratitude le Général *de Montsabert*, votre compagnon d'armes, qui a bien mérité de sa patrie et du Luxembourg et de lui conférer également la Croix de Guerre. »

Les unités françaises et luxembourgeoises présentent les armes tandis que S.A.R. le Prince *Félix* décore de la « Croix de Guerre » les Généraux *Kœnig* et de *Montsabert*. Ensuite le Général *Kœnig* prend la parole :

« *Monseigneur,*

Je tiens à Vous remercier très profondément des sentiments que Vous venez d'exprimer à l'égard de mon pays et de son Chef. Croyez bien que la France a été extrêmement heureuse d'accorder l'hospitalité dans sa zone d'occupation à l'armée luxembourgeoise. Quant à l'armée française que j'ai l'honneur de commander sur cette terre d'occupation, elle ressent à la fois l'honneur et le bonheur de recevoir ses camarades et ses frères d'armes luxembourgeois.

Il est significatif que la cérémonie d'aujourd'hui se passe, en effet, à côté du tombeau de Jean l'Aveugle, le Prince de la Maison de Luxembourg, qui fut un soldat magnifique et qui se battit dans l'Europe entière, mais qui, pour nous Français, est plus qu'un beau soldat, puisque, à la fin de sa courte vie, il mourut dans

les rangs de la chevalerie française à la bataille de Crécy, bien qu'une terrible infirmité l'eût dispensé de se battre. Ce faisant, Jean l'Aveugle a donné non seulement une preuve d'un courage hors pair, d'un courage hors de la commune mesure, mais également la preuve de son affection et de son attachement à la France. Il n'est donc pas étonnant que depuis, les sentiments des Luxembourgeois envers notre pays soient ceux qu'ils ont été et que nous connaissons bien et c'est peut-être ce qui explique, Monseigneur, que nous voici l'un à côté de l'autre ici.

En témoignage des services qui ont été rendus par tous les Luxembourgeois, ceux qui ont fait de la résistance, ceux qui nous ont donné de si bons et si utiles renseignements militaires et aussi de tous ceux qui nous ont aidés, les armes à la main, en venant de l'extérieur, permettez-moi, Monseigneur, de Vous remettre, ainsi qu'au Prince *Jean*, la Croix de Guerre que le Gouvernement de la République a voulu vous décerner en récompense de tous ces mérites insignes au service de mon pays et pour sa libération. »

LL.AA.RR. le Prince *Félix* et le Prince *Jean*, cités à l'ordre de l'armée, sont décorés par le Général *Kœnig* de la « Croix de Guerre » française.

LE RAVITAILLEMENT INDUSTRIEL ET ALIMENTAIRE.

Au cours d'une conférence de presse convoquée au Ministère du Ravitaillement et des Affaires Economiques, le 22 novembre, Monsieur *Guill Konsbruck*, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques, a donné un aperçu succinct sur la situation alimentaire et économique :

Le pain : La ration de 10 kg. par période de 28 jours correspond à 3.000 tonnes de céréales pour le pays entier. Nous disposons actuellement de 12.000 tonnes de céréales importées sans compter notre production indigène. Cela nous permet d'introduire bientôt deux catégories de pain : le pain actuel (farine blutée à 80%) et le pain bis. En raison des quantités disponibles, nous serions à même de supprimer le rationnement, mais comme l'Etat doit payer 250 fr. de subside par 100 kilos, supprimer tout contrôle signifierait subsidier l'étranger.

Les pâtes sont également disponibles en quantités suffisantes.

La viande : La ration actuelle est de 1550 gr. par personne par période de 28 jours, dont un kilo provient de la production indigène et 550 gr. sont importés sous forme de conserves, parfois aussi sous forme d'aliments pour engraisser le bétail. Dans quelques mois nous espérons ne plus être tributaires de l'étranger pour notre ration calculée sur la base actuelle.

Le lait : La ration pour les enfants a pu être augmentée ; jusqu'à 3 ans les enfants reçoivent un litre de lait par jour, jusqu'à 10 ans 1 demi-litre et de 10 à 14 ans 1 quart de litre.

Le beurre : La ration actuelle est de 250 gr. par période pour les adultes et restera inchangée jusqu'à nouvel ordre. La ration en matières grasses que reçoivent les enfants est presqu'entièrement composée de beurre.

La magarine : La ration est de 625 gr. par période soit 110 tonnes pour la population entière. Les stocks actuels sont de 250 tonnes et les arrivages sont normaux. La ration de magarine se compose de 500 gr. de margarine effective et de 125 gr. de notre choix : margarine ou fromage. Dès décembre nous importerons du fromage gras de Hollande.

Le saindoux : La ration de 350 gr., soit 86 tonnes par mois, restera inchangée. Les stocks, 450 tonnes, sont suffisants jusqu'au printemps 1946. La ration totale en matières grasses de 1225 gr. par tête et par période est plus élevée que celle de tous nos voisins.

Poudre d'oeufs : La ration est de 280 gr., soit 56 tonnes par mois pour l'ensemble de la population. Les œufs sont à vente libre, mais très rares.

Le chocolat : La ration actuelle est de 150 gr. par mois et par tête, soit 45 tonnes. 200 tonnes stockées nous permettront de donner à la population la même ration jusqu'en mars 1946.

Le café : La ration est de 500 gr. par mois. Les stocks actuels sont de 420 tonnes, ce qui nous mène jusqu'en 1946.

Le sucre : La situation demeure critique. La ration de 1 kg. par période de 28 jours sera maintenue, à condition d'observer la discipline la plus rigoureuse. Le Luxembourg est de ce point de vue entièrement dépendant de la Belgique où la récolte a été mauvaise cette année. On ne peut donc procéder à une distribution spéciale de friandises pour la St. Nicolas.

Confitures : La ration est de 375 gr., c.-à-d. 100 tonnes par mois.

Pommes de terre : La distribution pour l'hiver est de 125 kg. La situation est très encourageante dans ce domaine.

Poissons : Nous importons du poisson en abondance, malheureusement à des prix très élevés.

Le sel est à vente libre, et il n'y a que les difficultés de transport qui nous gênent parfois.

Le riz : est à vente libre et abondant.

Monsieur *Konsbruck* expose ensuite la situation du ravitaillement industriel.

Les Textiles : Depuis quelques semaines le développement est très favorable. Le système des bons d'approvisionnement entre la Belgique et le Luxembourg, système qui a l'avantage de la simplicité et de la rapidité, fonctionne très bien. La qualité de la marchandise se rapproche très souvent de celle d'avant-guerre. Bientôt une nouvelle carte d'habillement sera distribuée et un certain nombre d'articles sera à vente libre. Mais les draps de lit, les sous-vêtements, les essuie-mains ainsi que les salopettes et les combinaisons de travail pour ouvriers resteront encore rationnés et rares.

Chaussures : Les perspectives sont moins bonnes que pour d'autres articles. Si les chaussures de ville se trouvent déjà en quantités suffisantes, les ouvriers ont toujours beaucoup de peine à se procurer des souliers de travail. Jusqu'ici nous avons reçu 30.000 paires de chaussures provenant de la production indigène, 30.000 paires importées de Suisse, 100.000 paires importées de Belgique et 30.000 paires provenant de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

En outre les Américains nous ont fourni 50.000 paires de chaussures usagées.

Cuir : La situation est plus difficile que pour les chaussures et dépend de l'approvisionnement en viande.

Tabac : La ration actuelle représente pour l'ensemble du pays 45 tonnes par mois. Le Gouvernement avait relâché ces derniers temps le rationnement, en quoi il a fait de mauvaises expériences. Comme la situation est de nouveau stabilisée, la ration pourra même être améliorée progressivement.

Savon : La situation, dépendant essentiellement des matières grasses, est encore très difficile.

Essence : A cause des grèves intervenues aux Etats-Unis, au lieu des 1.300.000 litres prévus pour le mois de novembre, 800.000 seulement nous sont arrivés. Un rationnement assez large, il est vrai, devra encore subsister pendant six mois environ.

Pneus : Des négociations sont en cours avec les Américains pour leur racheter certains stocks. En attendant la situation reste critique.

Charbon et Coke : Les quantités disponibles sont satisfaisantes, mais pour le combustible à usage domestique la qualité laisse à désirer. Malgré toutes les promesses nous n'avons pas encore reçu d'anthracite de la Ruhr depuis le mois d'août. Au mois d'octobre 100% de notre contingent de coke nous ont été fournis. Pour l'instant dix hauts fourneaux sont en activité dont 2 à Dudelange, 2 à Esch-sur-Alzette, 1 à Belval, 3 pour la société Hadir et 2 pour la société de Rodange. Pour le mois de novembre on prévoit des arrivages globaux de 99.000 tonnes dont 89.000 de la Ruhr et 10.000 tonnes de la Hollande. Les premiers envois de briquettes, environ 4.000 tonnes ne sont arrivés qu'en août. Le contingent annuel prévu est de 125.000 tonnes dont 33% seulement nous sont parvenus jusqu'à présent.

DIVERS.

1er novembre : Au cimetière Notre-Dame à Luxembourg, devant le Mausolée a lieu une cérémonie de commémoration en l'honneur des soldats français de la grande guerre, morts dans le Grand-Duché, à laquelle assistent M. du Chayla, Ministre de France à Luxembourg, le Ministre de Belgique à Luxembourg, le Vicomte Berryer, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et M. Diderich, maire de la ville de Luxembourg.
Au cimetière américain de Hamm où reposent 8.000 soldats américains a lieu une cérémonie pareille. Devant le «Monument des Communards» de Siechenhof, le Ministre de France à Luxembourg, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et M. Diderich, maire de la ville de Luxembourg déposent des couronnes.
Des cérémonies ont lieu également aux cimetières de Hollerich et de Bonnevoie en présence de M. du Chayla, Ministre de France et de M. Diderich.

4 novembre : Une émouvante cérémonie a lieu à Hinzert sur la tombe commune des Luxembourgeois fusillés par les Allemands, en présence de M. Auguste Collart, chambellan de la Cour, représentant S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, du Lt.-Colonel Archen, Conseiller Militaire de la Légation de France à Luxembourg, de Monsieur Léon Schaus, Secrétaire Général du Gouvernement a.i., de M. Pierre Welter, attaché de Gouvernement, du Lt. Colonel Ginter, de M. Jacquemart, échevin de la ville de Luxembourg, des représentants des mouvements de résistance et des familles des victimes. Des allocutions sont prononcées par M. l'abbé Carmes en luxembourgeois et en français et par le Colonel Gigandal. Un service religieux est célébré et des couronnes sont déposées par les représentants du Gouvernement et des Mouvements de Résistance.

4 novembre : 585 Luxembourgeois, forcés dans l'armée allemande et faits prisonniers par l'armée rouge rentrent à Luxembourg. Ils sont reçus à la gare par LL.AA.RR. le Prince Jean et le Prince Charles accompagnés de M. Lœsch, Maréchal de la Cour, par M. Margue, Ministre du Rapatriement, par M. Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Kauffman, Commissaire au Rapatriement et par une foule innombrable et enthousiaste.
Une trentaine de prisonniers malades ou blessés avaient été rapatriés le même jour par avion.

5 novembre : Le Dr. Charles Marx qui a été chef du service sanitaire du maquis, zone sud, est décoré de la «Médaille de la Résistance française.»

6 novembre : A l'occasion de la fête nationale russe a lieu à Luxembourg une représentation de gala du film soviétique : La Prise de Berlin» organisée par «L'Amitié Luxembourg—U.R.S.S.».

7 novembre : Un accord est signé entre la Finlande et l'Union Economique belgo-luxembourgeoise en vertu duquel cette dernière recevra au cours de la première année des tonnages importants de produits et matières essentiels comme : bois de mines, baraquements pour sinistrés, portes, châssis de fenêtres, papier journal, papiers divers, pâtes de papier, pelleteries brutes etc. L'Union Economique belgo-luxembourgeoise fournira à la Finlande des produits sidérurgiques, des machines, divers produits chimiques, des produits photographiques, horticoles etc.

9 novembre : A Luxembourg a lieu au Cinéma Capitole, une représentation de Gala au profit des sinistrés luxembourgeois et de la « Maison de la IIe Division » du film. « Les Compagnons de la Gloire » à laquelle assistent S.A.R. le Prince Félix, S.E.M. du Chayla, Ministre de France à Luxembourg, M. Bodson, Ministre de la Justice, M. Reuter, Président de la Chambre des Députés et de hauts officiers de la Division Leclerc.

10 novembre : Un monument aux morts pour la patrie des ateliers des Chemins de Fer est inauguré à Luxembourg-Bonnevoie en présence de M. Bodson, Ministre des Transports, des membres du Comité de direction et du personnel des Ateliers.

11 novembre : Le poste de Radio-Luxembourg est restitué par l'Armée américaine à la Compagnie luxembourgeoise de Radiodiffusion.

12 novembre : A l'occasion de l'anniversaire de la libération de la ville de Thionville a lieu une journée franco-luxembourgeoise à laquelle assistent Monseigneur Philippe, évêque de Luxembourg, M. Margue, Ministre de l'Agriculture, représentant le Gouvernement luxembourgois, M. Jacquemart représentant la ville de Luxembourg et les maires d'Esch et de Dudelange. La première assemblée générale ordinaire de l'Office luxembourgeois de Tourisme qui groupe actuellement 40 communes a lieu à Luxembourg au Ministère du Tourisme en présence de M. Victor Bodson, Ministre du Tourisme.

15 novembre : S.A.R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience de congé M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et M. Robert Als, Ministre de l'Intérieur et leur remet les insignes de Commandant avec Couronne de l'Ordre de mérite civil et militaire Adolphe de Nassau.

Le Major-Général Frank S. Ross, chef du « Transportation Corps » américain en Europe, accompagné de hauts officiers alliés arrive en train spécial à Luxembourg où il est reçu par M. Bodson, Ministre des Transports, par M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg et par M. Marcel Dumont, Président du Comité de Gérance des Chemins de Fer Luxembourgeois. Au Palais Grand-Ducal les hôtes américains sont reçus par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse. A cette occasion le Major-Général Ross est nommé commandant de l'Ordre de la Couronne de Chêne, le colonel Traut Officier du même ordre. Un déjeûner est offert en l'honneur des hôtes américains par les Chemins de Fer Luxembourgeois auquel prennent part M. Alfred Lœsch, Maréchal de la Cour, représentant S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Bodson, Ministre des Transports, M. Guill Konsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques, les membres du Comité de Gérance, les chefs de services et des représentants du personnel des Chemins de Fer Luxembourgeois. Des allocutions sont prononcées par M. Pierre Dupong, le Major-Général Ross, M. Victor Bodson et M. George Platt Waller.

50 Luxembourgeois atteints de tuberculose partent pour un séjour gratuit en Suisse où ils resteront jusqu'à leur rétablissement complet.

20 novembre : M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur part pour Londres où il représentera le Luxembourg dans les travaux de la Commission Préparatoire des Nations Unies.

23 novembre : A Esch-sur-Alzette a lieu entre les représentants du Gouvernement, du patronat et des délégations des syndicats socialiste, chrétien et communiste une conférence des salaires.

27 novembre : A l'occasion du premier anniversaire de sa libération la ville de Metz organise de grandes fêtes auxquelles assistent S.A.R. le Prince Félix, M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, M. P. Elvinger, Conseiller de Gouvernement, M. Diderich, maire et M. Hamilius, échevin de la ville de Luxembourg. Le Général Patton, le libérateur de Metz est fait citoyen d'honneur des villes de Metz, Thionville, Château-Thierry, Epernay, Reims, Toul, Verdun et Luxembourg. A l'occasion d'un grand défilé de troupes auquel participent la Musique Militaire luxembourgeoise et la Compagnie de Garde, S.A.R. le Prince Félix décerne la « Croix de Guerre » luxembourgeoise à un certain nombre d'officiers américains et français. La « Croix de Guerre » française est décernée au Lt. Colonel Ginter, Chef d'Etat-Major de l'Armée Luxembourgeoise, à M. Armand Herckenrath, Président du Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois et à M. Charles Luty, secrétaire de la section commerciale de la Légation de France.

A Luxembourg une manifestation patriotique réunit les jeunes Luxembourgeois forcés dans l'Armée allemande et rapatriés du camp de prisonniers de Tambow.

28 novembre : A l'occasion du 70e anniversaire du Président Kalinine, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse adresse un télégramme de félicitation au Chef d'Etat de l'U.R.S.S.

Imprimerie de la Cour Victor Buck, S. à r. l., Luxembourg.